

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 534

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Amnesty: M. Muret persiste et signe

M. Jeanlouis Cornuz a bien voulu consacrer un de ses derniers *Carnets* à mon article paru dans *La Nation* sous le titre «Prisonniers d'opinion ou prisonniers de leurs opinions?». Il voudra bien, je l'espère, accepter une modeste réplique.

M. Cornuz relève avec raison la difficulté de distinguer dans certains cas les tribunaux réguliers et les farces judiciaires de Kaboul et ailleurs. Ce n'est pourtant pas une raison pour ne pas essayer. Je maintiens que, lorsqu'on a affaire manifestement à une législation et une justice régulières, le maintien ou la suppression de la peine de mort est une affaire intérieure à chaque Etat, sur laquelle on peut diverger d'avis.

M. Cornuz relève avec non moins de raison que l'objection de conscience est un comportement passif, tandis que les exemples donnés dans mon article à titre de comparaison (vol, émeute, etc.) sont des comportements actifs. Mais il perd de vue qu'il existe aussi des délits dits «par omission»: ainsi la violation d'une obligation d'entretien (refus de payer une pension alimentaire) ou l'insoumission à une décision de l'autorité (réprimée comme telle dans certains cas), sans parler de tous les délits par négligence. Dans ces cas-là, comme pour l'objection de conscience, la loi sanctionne un comportement, mais non les motivations de ce comportement. Ma conclusion subsiste donc, sans incohérence: notre régime légal et judiciaire ne condamne jamais une opinion (pas plus que son expression dans le cadre général des libertés publiques) pour elle-même.

C'est dire que je ne me sens aucune affinité avec Merlin de Douai...

Philibert Muret

Kaiser: une œuvre de salubrité publique

Dimanche 10 février, Hôtel Continental, à Lausanne.

Edmond Kaiser. Beaucoup de jeunes accourus à son appel. Quelques moins jeunes. Les animateurs de *Tout va bien*, ceux du *Rebrousse-Poil*, ceux du *Centre Martin Luther King*, ceux de *L'Essor*...

Je me contente de recopier le *Message au Peuple Suisse*:

«A défaut d'un message du Conseil fédéral au peuple suisse, l'incitant à exiger de ses représentants l'étude immédiate, accélérée, honnête et continue, de l'interdiction de toute exportation d'armes, je m'adresse à lui, directement, en qualité d'homme et de citoyen.

» 1. Nous n'avons pas à respecter des lois qui ne respectent pas la vie. Elles sont l'irrespectable.

» 2. Si des fonds étrangers (la Suisse étant un pays pauvre) sont utiles au financement de la fabrication de notre propre armement, nous refusons de les trouver dans le sang et le malheur des autres.

» 3. Cependant que les constitutionnalistes s'en tiendront à la procédure lente et coûteuse d'une nouvelle initiative contre les exportations d'armes, nous choisirons une autre route.

» «Nous», au lieu de «je», parce que je ne suis plus seul. A la faveur de cette grève de la faim, des feux nouveaux se sont allumés sur tout le territoire, nous ne les laisserons pas s'éteindre. De grève en grève, de jeûne en jeûne, de marche en marche sur Berne, sans laisser de repos aux truands exportateurs de guerres, ni aux princes qui les y autorisent, nous recouvrerons par le peuple — unique souverain — notre honneur dévoyé par l'Etat. Notre pain ne dépendra plus, partiellement, du massacre de notre prochain, et notre neutralité quotidiennement violée retrouvera sa transparence. Nous sommes des hommes libres.

» 4. Morts ou mutilés par nos armes où que ce soit au monde, un seul enfant, une seule femme, un seul homme, font justice — dans leur sang — de notre économie. Nous n'avons pas le droit d'attenter à leur vie.

» 5. Ce message est un appel à la révolte contre les crimes auxquels on nous contraint, combat individuel ou collectif qui ne cessera que lorsque cette cause, simple et pure, sera gagnée.

» Les témoignages reçus, tant par le Conseil fédéral que par moi-même, les actions entreprises un peu partout en Suisse pour des raisons humaines et nullement politiques, sont une armée en marche, à l'assaut d'une morale d'Etat immorale et intolérable.

» L'alerte nationale due à cette grève de la faim est un heureux commencement qui m'autorise à l'interrompre à son dix-neuvième jour, afin de poursuivre cette lutte efficace à l'aide des forces qu'il y faut.

» Nous vaincrons parce que nous sommes les plus faibles, et que l'Esprit, s'il habite souvent la faiblesse, déserte toujours la puissance et la brutalité.

» «On peut couper ce poing, je ne rendrai pas ce sel» (Gandhi). Sel qui s'appelle l'humanité, qu'ensanglantent nos armes, et poing qui s'appelle rébellion.»

Dernièrement, M. Chaudet accusait Kaiser de saper notre défense nationale. Il ne faut pas se laisser de répéter que ce sont les partisans de l'exportation qui sapent cette défense en détruisant les raisons que nous avons de croire en la Suisse et en sa mission. Car en vérité, la Suisse n'est pas, ne peut pas être et ne doit pas être une entreprise commerciale. Et il est bien clair, pour prendre un exemple, que si une «Congrégation des Filles de l'Immaculée Conception» devait, pour survivre matériellement, ouvrir et exploiter des maisons closes, le mieux qu'elle aurait à faire, ce serait de se dissoudre...

Mais nous n'en sommes pas là. Pour nous, le pays de la Croix-Rouge n'a pas besoin de vendre des instruments de mort pour continuer d'exister — au contraire!

J. C.